

## Le problème du nombre des nobles en France au XVIIIe siècle

Robert Dauvergne

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dauvergne Robert. Le problème du nombre des nobles en France au XVIIIe siècle. In: Annales de démographie historique, 1973. Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française au XVIIIe et au XIXe siècles. pp. 181-192;

doi : <https://doi.org/10.3406/adh.1973.1138>

[https://www.persee.fr/doc/adh\\_0066-2062\\_1973\\_hos\\_1973\\_1\\_1138](https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1973_hos_1973_1_1138)

---

Fichier pdf généré le 04/04/2018

# LE PROBLEME DU NOMBRE DES NOBLES EN FRANCE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

par Robert DAUVERGNE

---

Un étrange problème. Voici ce célèbre groupe social de la noblesse, très restreint et caractérisé, ayant joué un rôle capital, objet d'une abondante littérature, favorable ou hostile, fort connu (bien qu'il présente encore des aspects restés insoupçonnés), un groupe donc à l'opposé d'une de ces pauvres catégories obscures perçues avec peine dans les archives — et actuellement des historiens ne peuvent décider si, en 1789, ce « second ordre » du royaume comptait 80 000 ou 400 000 personnes ! Question pourtant de haut intérêt, étant donné le rôle et la fortune du groupe <sup>1</sup>.

L'origine de cette surprenante incertitude est le fait qu'il ne fut jamais dressé sous l'Ancien Régime le moindre état de la noblesse, la moindre matricule des anoblissements au fur et à mesure. Il y eut certes, depuis Colbert, des velléités d'établir un « catalogue général » des nobles du royaume. Toutes ces tentatives n'aboutirent jamais. A défaut, des essais d'évaluation furent effectués au XVIII<sup>e</sup> siècle, renouvelés souvent au XIX<sup>e</sup>, et aussitôt on est stupéfait des fantastiques écarts dans les résultats numériques obtenus plus ou moins directement, car, à côté des chiffres faux dès l'origine, figurent ceux qui sont le résultat d'une interprétation erronée. Ils ont entraîné ensuite dans les études historiques, sans cesse reproduits <sup>2</sup>.

Pour l'évaluation du nombre des nobles, à la difficulté d'une enquête portant sur toute la France, se heurtant à la dispersion ou à la rareté des sources, s'est ajouté l'oubli de règles qui paraissent essentielles une fois qu'elles sont rappelées, mais qui ont été fort souvent négligées ! D'abord la noblesse, comme d'ailleurs les autres groupes sociaux, ne peut être évaluée qu'aux divers stades de l'Ancien Régime, alors que fréquemment il est parlé dans un complet mélange

1. Marc BLOCH, « Enquêtes sur la noblesse : sur le passé de la noblesse française, quelques jalons de recherches », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1936, p. 238-255, 366-378 ; Ernest LABROUSSE, *Origines et aspects économiques et sociaux de la Révolution française (1774-1791)*, Cours de Sorbonne polycopié, 1952, p. 26 : « Question importante que celle des effectifs de l'ordre, pour apprécier sa force et le patrimoine foncier moyen de la famille noble ».

2. Récapitulation des chiffres des tentatives d'évaluation, Jacqueline HECHT, « Un problème de population active au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France : la querelle de la noblesse commerçante », *Population*, 1964, p. 269.

de la noblesse du temps de Louis XIV et de celle de 1789, pourtant tout à fait différentes. La noblesse, elle aussi, a évolué, a été constamment en mouvement démographique, avec les problèmes de nuptialité et de fécondité, mais avec en plus ce phénomène particulier de familles s'éteignant et d'autres apparaissant par le jeu des anoblissements. Les chiffres de 1700 ne valent plus pour 1750 et 1789. La proportion ne peut être la même dans une France comptant respectivement 19 500 000, 22 000 000 et à la fin 26 000 000 d'habitants. Pour ce calcul, la méthode consistant à prendre le nombre de nobles dans une ou plusieurs provinces, puis en déduire proportionnellement au nombre d'habitants ou à la superficie le nombre global des nobles en France, a été pratiquée par Sieyès (1789), Lavoisier (1791) et Taine (1876), avec toujours pareil insuccès. Outre que le chiffre de base a pu être lui-même très douteux, la noblesse française a offert — et offre maintenant encore — trop de différences dans sa répartition provinciale : au XVIII<sup>e</sup> siècle, en face des nobles si nombreux de Bretagne et du Poitou, la noblesse d'Alsace, du Hainaut et de Flandre était restreinte. Noblesse de robe et anoblis à des titres fort divers ont donné à des villes une densité nobiliaire beaucoup plus forte que dans les campagnes et sans aucune comparaison possible à Paris et à Versailles, où s'accumulait aussi la noblesse de cour. La question a été encore plus compliquée à une date récente, quand des historiens, acceptant les thèses de la « réaction nobiliaire » après 1750, ont rejeté une partie des nobles hors de la... noblesse, sous le prétexte d'anoblissement récent.

Avant tout, la grande source d'erreurs dans cette évaluation a été la confusion totale, chez beaucoup d'auteurs, dans l'emploi du mot famille qui a deux sens différents. « Famille » est un de ces mots-pièges du français, qui peuvent désigner un tout et une partie ou un détail de ce tout : terre, jour, bureau, etc. De même que le « jour », opposé à la nuit, est une partie du « jour » de vingt-quatre heures, une « famille » peut être une partie d'une « famille ». Il existe, en effet, la « famille », comprenant ceux qui descendent d'un même ancêtre, portent le même nom, ont les mêmes armoiries, la *famille lignagère* (appelée quelquefois, pour des familles souveraines, princières ou ducales, la « maison »), et la « famille », groupe restreint, comprenant le père, la mère, les enfants, éventuellement des ascendants ou parents vivant avec eux, la *famille conjugale*, appelée aussi le « ménage » ou le « feu », comptée en général pour cinq personnes. Mais des familles lignagères, à cette époque, comme aujourd'hui, pouvaient compter beaucoup de familles conjugales et donc de représentants<sup>3</sup>. Certains diront que, bien sûr, c'est l'évidence... Je trouve quand

3. Il suffit de parcourir le *Bottin mondain*, dans ses plus récentes éditions, pour constater combien dans les familles de l'ancienne noblesse, cet écart numérique peut toujours être sensible : des familles lignagères comptent de nombreuses familles conjugales ; d'autres ne sont représentées que par fort peu, deux ou même une seule.

même curieux et fort regrettable que cette « évidence » ait aussi régulièrement échappé à tant d'éminents historiens, statisticiens et écrivains politiques !

Pour la famille conjugale, les administrateurs, depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ont pris l'habitude de multiplier par cinq pour obtenir le nombre de ses membres (Vauban prend encore les chiffres 4 ou 4 1/2)<sup>4</sup>. Appliqué à une famille conjugale, ce chiffre 5, qui n'est pas parfait, peut s'admettre et donne un total assez plausible. Mais le coefficient a paru tellement commode qu'il a été ensuite sans cesse employé dès qu'apparaissait le mot « famille ». Par une tranquille habitude, il a servi à des multiplications et divisions, aboutissant pour des familles lignagères à des résultats aberrants et prêtant même à des auteurs des nombres qu'ils n'avaient jamais énoncés. Cet emploi abusif explique ces oscillations extrêmes dans les évaluations. Par exemple, Chérin, ayant dit en 1788, que la France comptait 17 000 familles nobles, est censé avoir donné le nombre très bas et faux de 85 000 personnes, alors qu'il parlait de familles lignagères. Le marquis de Bouillé, dans ses *Mémoires*, 1797, ayant dit que la France avait 80 000 familles nobles, a donc prononcé « 400 000 personnes ». Inversement, Lavoisier, ayant fixé en 1791 le nombre des nobles à 83 000, a donc estimé qu'il existait 16 600 familles nobles, etc.

Le nombre des membres des familles lignagères a pu être extraordinairement variable. Quelquefois, la famille allant s'éteindre a été réduite à une seule personne. Parmi bien des exemples, la célèbre famille de Guise ne fut plus représentée, à partir de 1675, que par Marie de Lorraine, « Mademoiselle de Guise », morte à Paris sans alliance le 3 mars 1688, âgée de 72 ans, et ce fut la fin de cette famille. Des familles lignagères n'ont jamais compris qu'un seul membre dans le cas d'anoblis restés célibataires, comme l'architecte Soufflot (1713-1780), anobli en mars 1757. Beaucoup d'autres, au contraire, ont eu des « branches » multiples et le « nom » a été fréquemment porté. Des recherches sur le nombre de ces membres dans la noblesse d'Ancien Régime, et aussi dans la noblesse actuelle, me permettent de penser que la famille lignagère comptait en moyenne quatre familles conjugales, soit vingt personnes, et que le coefficient 20 peut lui être affecté<sup>5</sup>.

4. Emile COORNAERT, dans l'édition de VAUBAN, *Projet d'une Dixme royale*, 1933, p. 250.

5. Jean MEYER, *La noblesse bretonne au xviii<sup>e</sup> siècle*, 1966, t. I, p. 9, pense aussi que la famille lignagère compte en moyenne quatre familles conjugales (« maisons »). En 1691, pour la Bretagne, « le Père de Saint-Luc a recensé au total 1 512 « familles », donc au moins 6 000 maisons ; en admettant le coefficient 4 pour chaque « maison », la noblesse bretonne comporte au minimum 25 000 personnes ».

Quelques exemples pourront montrer le processus de l'éclosion de nombres entièrement faux, souvent répétés dans de très sérieux travaux historiques. L'abbé Coyer aurait, dans *La noblesse commerçante*, 1756, fixé le nombre des nobles à 360 000. Il n'en est rien, car Coyer s'est livré (p. 34-36) à une estimation de la plus grande fantaisie, pour conclure que la France comptait alors 360 000 nobles *en état de porter les armes*.

« J'ai voulu connoître la masse de la noblesse française. Les oracles que j'ai interrogés ne m'ont répondu que par leur embarras... A défaut d'un calcul exact, l'approximation est ici nécessaire. La France dans sa surface contient trente mille lieues carrées [d'après Vauban], sans y comprendre la Lorraine, qui a aussi sa noblesse; chaque lieue carrée présente à peu près deux maisons nobles, que l'on peut regarder comme deux berceaux pour six gentilshommes, compensation faite du fort et du faible : somme toute, cent quatre vingt mille. Mais il est un plus grand nombre répandu dans les villes, surtout depuis que pour la commodité des citoyens la noblesse s'achète. Pour ne rien outrer [!], restons plutôt au-dessous de la réalité et ne donnons à l'ordre de la noblesse que trois cens soixante mille individus. Si tant de bras étoient nécessaires à la défense de la Patrie, je ne parlerois plus de commerce... Mais nous sommes bien éloignés de cette extrémité, puisque nous pouvons donner le mouvement à cinq cens mille soldats avec trente mille officiers. Que deviendront les trois cens trente mille nobles que la guerre refuse ? ».

Aucune équivoque : il s'agit bien de 360 000 nobles pouvant être combattants. Avec les femmes, les enfants et les vieillards, la noblesse française aurait compté au moins un million et demi de personnes, chiffre absurde.

Souvent il a été dit que Moheau en 1778 a évalué le nombre des nobles à environ 80 000, soit 16 000 familles, et que Lavoisier en 1791 a repris ces chiffres, en augmentant un peu à 83 000<sup>6</sup> La réalité est très différente. Je n'ai pas trouvé le moindre chiffre général sur la noblesse dans Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France*, parues à Paris en 1778, ouvrage riche et original, qui a fortement contribué à fonder les études démographiques<sup>7</sup> et dont l'auteur véritable semble bien avoir été l'administrateur et philan-

6. Par exemple, Philippe SAGNAC, *La formation de la société française moderne*, t. II, Paris, 1946, p. 216 : « La noblesse... se compose, en 1789, de 83 000 personnes environ, soit le 300<sup>e</sup> de la population de la France. Dans ce nombre sont compris les anoblis. On compte 18 323 nobles ou anoblis en état de porter les armes... suivant Moheau et Lavoisier qui suit Moheau... D'autres évaluations donnent 110 000, toujours en comprenant hommes, femmes et enfants ». C'est celle de Sieyès, en 1788.

7. Louis CHEVALIER, « Préface à Moheau », *Population*, 1948, p. 211-232.

thrope Auget de Montyon (1733-1820)<sup>8</sup>. Précis pour le clergé<sup>9</sup>, loin de donner une évaluation pour la noblesse, il en constate l'impossibilité (p. 105-107).

« Cette portion de la nation qui donne et doit donner le ton aux autres, quelle place occupe-t-elle dans la masse de la population ? Le seul énoncé de cette question doit en faire sentir l'importance, et nous avouons avec regret que nous ne sommes point en état d'y répandre de grandes lumières. Les anciens dénombremens de la noblesse, la comparution à la convocation du ban et de l'arrière-ban, ne nous donnent pas une notion exacte ni sûre du nombre des nobles : une grande partie habite la cour ou la capitale, une autre vit dans les camps, un grand nombre est répandu dans les provinces, et tant que la force de toutes ces classes ne sera pas évaluée, la notion la plus exacte de l'une d'elles ne pourra établir une comparaison du nombre des nobles à celui des habitans du royaume. On a compté dans quelques contrées le nombre de ces nobles habitans de la province. Dans la généralité de la Rochelle, on peut affirmer qu'il existe une personne noble sur 280 ; dans celle de Riom, le nombre proportionnel des nobles est un peu plus fort ; dans la généralité de Tours, sur 312 188 personnes dénombrées, il s'est trouvé 858 nobles, hommes, femmes ou enfans ; c'est environ le 344<sup>e</sup> de la population. En Lorraine, en Bretagne et dans d'autres provinces, il s'en trouveroit beaucoup davantage ; mais aucune de ces provinces ne peut fournir un terme commun pour les autres, parce que la guerre, les usages, les mœurs, l'esprit national, la culture, le commerce, peuvent augmenter ou diminuer le nombre des nobles. Nous ne devons pas omettre aussi, que, dans cette classe des nobles, n'ont point été comprises les personnes qui ont pris parti dans l'état ecclésiastique et dans la magistrature, parce qu'elles ont été dénombrées dans ces états. »

Lavoisier n'a « repris » aucun nombre de nobles à Moheau pour cette simple raison qu'il l'a établi lui-même. En 1791, il composa très rapidement son étude *De la richesse territoriale du royaume de France*, pour le Comité de l'Imposition de l'Assemblée nationale, qui la fit imprimer en une brochure de quarante-huit pages, rééditée depuis. Lavoisier chiffre la population de la France à 25 000 992 habitans (23 500 000, dit Moheau, p. 91). Page 27, il donna deux paragraphes sous le titre : *Autres résultats sur la population, d'après les recherches*

8. Ed. ESMONIN, « Montyon, véritable auteur des *Recherches et considérations sur la population* de Moheau », *Population*, 1958, p. 269-280. Montyon aurait composé ces *Recherches* quand il était intendant à Riom, à Aix et, enfin, à La Rochelle (1767-1775). Moheau serait le nom d'un secrétaire de Montyon, mais il est tellement inconnu, en dehors des *Recherches*, qu'on a pu se demander si ce n'est pas un pseudonyme composé par Montyon, en partant des deux premières lettres de son nom, A.S., même revue, à la suite de l'article d'Ed. Esmonin, p. 281-282. Il n'en est rien, voir dans ce même volume l'article de R. LE MÉE, *J.-B. Moheau* (1746-1794).

9. Ses calculs l'amènent au chiffre de 194 214 membres (129 947 hommes, 64 267 femmes), mais il admet une réduction à 130 000, p. 104.

*insérées dans l'ouvrage de M. Moheau* : « Nombre d'hommes en état de porter les armes, en ce compris 18 323 nobles ou ennoblis, 5 519 000 » ; « Les ci-devant nobles formaient le trois centième de la population, c'est-à-dire, hommes, femmes et enfants compris, environ 83 000. » En fait, un seul chiffre était dans Moheau, celui de 5 519 000 (exactement 5 518 940) hommes en état de porter les armes, les deux-neuvièmes de la population (p. 92). Lavoisier puisa surtout la base d'un pourcentage. Moheau avait trouvé que la noblesse dans les généralités de La Rochelle, Riom et Tours, y représentait le 344<sup>e</sup> de la population, mais, ajoutait-il, « en Lorraine, en Bretagne et dans d'autres provinces, il s'en trouverait beaucoup davantage ». D'après ce dernier passage, Lavoisier augmenta ce pourcentage de 344 à 300 et, l'appliquant à 25 000 992, obtint ce chiffre de 83 000 nobles. Mais, gardant le chiffre de Moheau pour les hommes en état de porter les armes, 5 519 000, il trouva, avec ce même diviseur, que 18 323 nobles figuraient parmi eux. Un titre mal interprété a donc fait attribuer à Moheau un chiffre de 83 000 qu'il n'avait jamais énoncé, chiffre simplifié ensuite en 80 000. Quant aux « 16 000 familles », ce n'est que le résultat de la division par le 5 habituel...

Ce chiffre de 80 000 nobles a eu un grand succès et est souvent revenu. On l'a prêté aussi à l'abbé Expilly. En fait, dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France*, t. II, 1764, p. 638, il dit :

« On compte aussi dans le royaume quatre mille familles ou environ d'ancienne noblesse, et environ quatre-vingt-dix mille familles nobles, qui donnent au moins quatre cents mille têtes ou personnes, dont cent mille ou environ toujours prêtes à marcher au premier ordre pour le service du Roi et la défense de la patrie », pour une population de 22.014.357 habitants, t.V, 1768, p. 808 <sup>11</sup>.

90 000 familles, devenant 80 000 individus : ce n'est plus seulement la confusion entre les familles lignagères et conjugales, mais aussi entre les familles et les individus ! Le marquis de Bouillé (1739-1800), dans ses *Mémoires*, publiés à Londres en 1797, ayant donné le chiffre de 80 000 « familles nobles », aurait, bien entendu, dit qu'il existait 400 000 nobles. Or, il suffit de se reporter à ce texte <sup>11</sup>, pour voir qu'il n'a jamais fourni cette estimation. Il semble qu'il ait voulu parler de familles lignagères :

10. Passage répété exactement dans le *Dictionnaire des origines, découvertes, inventions et établissements, ou Tableau historique... de... tout ce qui peut être utile, curieux et intéressant pour toutes les classes de citoyens*, par une Société de Gens de Lettres, Paris, 1777, in-8°, t. III, p. 125.

11. *Mémoires du marquis de Bouillé*, publiés par BERVILLE et BARRIERE, Paris, 1821, p. 50-51.

« Il y avait en France à peu près 80 000 familles nobles (ce qui ne paraîtra pas surprenant, puisque quatre mille charges civiles donnaient la noblesse ou la transmettaient, et que le roi accordait journallement des lettres de noblesse...). Dans cette nombreuse noblesse, il existait environ mille familles, dont l'origine se perdait dans les temps reculés de la monarchie. Parmi celles-ci, on en voyait à peine deux ou trois cents qui avaient échappé à la misère et à l'infortune. On remarquait encore quelques grands noms à la Cour qui rappelaient le souvenir des grands personnages qui les avaient illustrés... On voyait quelques familles, dans les provinces, dont l'existence et la considération avaient surnagé, en conservant le patrimoine de leurs pères... Le reste de cette ancienne noblesse languissait dans la pauvreté. « Une multitude de nouveaux nobles riches avaient acquis de « grandes terres titrées ».

Ce chiffre de 80 000 familles lignagères est évidemment inadmissible et probablement le marquis de Bouillé a été influencé par le nombre de Lavoisier, concernant les individus, comme il a pris à Necker le total de 4 000 charges anoblissantes. Mais, nulle part, on ne trouve mentionnés les « 400 000 nobles » qui lui ont été attribués.

Sieyès en 1788, dans *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* cherche aussi à connaître le nombre des nobles.

« Je ne connais qu'un moyen d'approcher du nombre des individus de cet ordre : c'est de prendre la province où ce nombre est le mieux connu, et de le comparer au reste de la France. La Bretagne est cette province, et je remarque d'avance qu'elle est plus féconde en noblesse que les autres, soit parce qu'on n'y déroge point, soit à cause des privilèges qui y retiennent les familles, etc. On compte en Bretagne dix-huit cents familles nobles. J'en suppose deux mille, parce qu'il en est qui n'entrent pas encore aux Etats. En estimant chaque famille à cinq personnes, il y a en Bretagne dix mille nobles de tout âge et de tout sexe. Sa population totale est de deux millions trois cent mille individus. Cette somme est à la population de la France entière comme 1 à 11. Il s'agit donc de multiplier dix mille par onze, et l'on aura cent dix mille têtes nobles au plus pour la totalité du royaume ». « Dans la noblesse, si vous ôtez les femmes et les enfans non contribuables, non *électeurs*, à peine restera-t-il trente à quarante mille citoyens qui aient les mêmes qualités »<sup>12</sup>.

Ce calcul était fort simple et reposait sur une méthode que Moheau avait prudemment écartée : prendre les nobles d'une province et, en proportion du nombre d'habitants, déduire le nombre des nobles de la France, toujours avec ce coefficient 5 par « famille ». Sieyès ne sépare pas les anoblis des nobles anciens. Bien que s'étant basé sur une province « féconde en noblesse », il était trop heureux de diminuer l'importance de la noblesse en arrivant au bas chiffre de 110 000 personnes. Il faut remarquer combien, aux approches de la Révolution,

12. Edition de 1822, avec notes de l'abbé MORELLET, p. 103, 104.

le nombre des nobles intéressait les deux bords, dans des sens évidemment opposés, et combien ces évaluations peuvent être suspectes. Le marquis de Gouy d'Arsy, député de Saint-Domingue, dans un *Mémoire au Roi en faveur de la noblesse française...*, 1789, dirigé non d'ailleurs contre le Tiers, mais contre le clergé, veut gonfler les effectifs de la noblesse et, tout compris, parvient au chiffre de 500 000 individus... Je pense que le seul élément valable d'évaluation à la veille de la Révolution est donné par Chérin le fils (Louis-Nicolas-Hyacinthe)<sup>13</sup> quand, sans essai de total, il évalue le nombre des familles nobles en France à 17 000 : 3 000 remontant à plus de quatre cents ans, dont 1 500 seulement descendaient de « possesseurs de charges militaires » (origine féodale), 8 000 anoblies par charges et 6 000 par lettres. Le fait même de préciser leur origine montre que Chérin parlait de familles lignagères, dont les membres pouvaient être fort nombreux. Avec le coefficient 20, on arrive au chiffre de 340 000 personnes<sup>14</sup>.

Les estimations fort douteuses se retrouvent dans les divers « tableaux » ou « états » de la France en 1789, parus au XIX<sup>e</sup> siècle, marqués en général par des tendances politiques. Un exemple, *l'État de la France en 1789*, de Paul Boiteau, paru en 1861. Pages 33-35, il adopte le chiffre de Lavoisier, en l'arrondissant à 100 000, soit donc... 20 000 familles, évaluation justifiée, dit-il, par Chérin qui croit, à la même époque, à l'existence de 17 000 familles nobles, ce qui, avec ce 5, donne un nombre voisin de celui de Lavoisier. Démonstration fort simple ! Boiteau conclut gravement (p. 33) : « Ainsi moins de 100 000 hommes à tort ou à raison regardés comme les descendants de la Gaule, telle est la force de la caste à laquelle sont accordés tous les privilèges. » C'était tout à fait le point de vue de Sieyès : les adversaires de l'ancienne noblesse ont toujours eu, même sincèrement, tendance à diminuer son importance numérique, à adopter les chiffres les plus bas, pour mieux faire ressortir le scandale de ses privilèges, tendance qui a fini par peser sur les recherches les plus sérieuses.

De 1861 à 1865, parut un travail de grand intérêt, mais qui provoqua d'abord d'excessives illusions. Deux excellents érudits, Louis de la Roque et le comte Edouard de Barthélémy, publièrent (en vingt-sept

13. *Abrégé chronologique d'édits, de déclarations, réglemens, arrêts et lettres patentes des rois de France de la troisième race concernant le fait de noblesse...*, Paris, 1788, in-12.

14. Régis VALETTE, *Catalogue de la noblesse française contemporaine*, Paris, 1959 (*Les Cahiers nobles*, 18), estimait qu'au 31 décembre 1958, il subsistait 3 092 familles de noblesse d'Ancien Régime, y compris celles du Comtat-Venaissin, de la Savoie et du comté de Nice, contre 511 du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette liste a été d'ailleurs jugée beaucoup trop restrictive, notamment par l'Association de la noblesse française, pourtant fort exigeante pour les preuves (numéros récents d'A.N.F., *Bulletin de l'Association d'entraide de la noblesse française*, trimestriel). D'après cet auteur, l'extinction jouerait à raison de 0,6 % par an, ce qui correspond à peu près à vingt noms.

fascicules pour les provinces de France et un pour les colonies) le « catalogue des gentilshommes... qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789 ». Cela parut d'abord merveilleux : on disposait donc désormais du tableau complet de la noblesse française en 1789... En fait, cette publication, fruit de recherches consciencieuses et souvent fort difficiles, a rendu bien des services, mais nullement celui de montrer la structure et de donner le nombre précis de cette noblesse, car ces listes ne peuvent que traduire toutes les incohérences inhérentes à ces assemblées et présenter les plus grandes lacunes. Des nobles non-possédant fiefs avaient été exclus dans certaines provinces, comme en Provence, mais non dans d'autres. De même pour les anoblis récents. Dans plusieurs assemblées figurait le même personnage à cause de propriétés éparses. Des pères voisinaient avec des fils non mariés, sans pour autant indiquer des familles lignagères distinctes. Surtout, quantité de nobles s'étaient abstenus : à Paris, où le nombre des nobles pouvant être électeurs a été évalué à 4 000, les nobles non fiefés ayant été admis, il ne se présenta en avril et mai 1789, dans les assemblées des « départements » nobles, que 838 votants, même pas le quart des ayants droit <sup>15</sup>.

Hippolyte Taine préparait alors le tome I, *L'Ancien Régime, des Origines de la France contemporaine*, volume paru en 1876. Victime des mêmes illusions, il crut avoir trouvé dans la publication de La Roque et Barthélemy des preuves décisives et dit (p. 17) que les privilégiés étaient 140 000 dans la noblesse, expliquant (p. 529-530) comment il avait obtenu ce chiffre :

« J'ai relevé dans le *Catalogue nominatif des gentilshommes en 1789*, par Laroque et de Barthélemy, le nombre des nobles qui ont voté, directement ou par procuration, aux élections de 1789, en Provence, Languedoc, Lyonnais, Forez, Beaujolais, Touraine, Normandie, Ile-de-France ; ce nombre est de 9.167. D'après le recensement de 1790 donné par Arthur Young dans ses *Voyages en France*, le nombre des habitants de ces provinces est de 7 757 000, ce qui, par proportion, donne un peu plus de 30 000 nobles votants parmi les 26 millions d'habitants de la France. En étudiant la loi et en dépouillant les listes, on voit que chacun de ces nobles représente un peu moins d'une famille, puisque le fils d'un propriétaire de fief vote s'il a vingt-cinq ans ; je ne crois donc pas qu'on se trompe beaucoup en évaluant à 26 000 ou 28 000 le nombre des familles nobles, ce qui, à raison de cinq personnes par famille, donne 130 000 ou 140 000 nobles. La France en 1789 ayant 27 000 lieues carrées et 26 millions d'habitants, on peut compter une famille noble par lieue carrée et par mille habitants. »

15. Ch.-L. CHASSIN, *Les élections et les cahiers de Paris en 1789*, t. II, Paris, 1888, p. 217-218. Listes dans Louis DE LA ROCQUE et Edouard DE BARTHELEMY, *Catalogue des gentilshommes de l'Isle de France, Soissonnais, Valois, Vermandois...*, 1865, IV - 128 p.

Taine avait opéré exactement comme Sieyès : partant cette fois de huit provinces éloignées, il a calculé, en proportion du nombre d'habitants et de la superficie, le nombre des votants en France, pour la noblesse, et a, bien entendu, multiplié par 5. Se donnant beaucoup plus de mal que Sieyès, il est arrivé à un chiffre voisin, aussi contestable, 130 000 à 140 000 nobles en tout, au lieu du 110 000 de Sieyès <sup>16</sup>.

D'ailleurs, même s'il avait disposé des actuelles machines à calculer pour totaliser le contenu de toute la publication de La Roque et Barthélemy, il n'aurait pas eu meilleur résultat par suite de l'insuffisance, aujourd'hui reconnue, de ces listes comme base pour une évaluation.

Il ne faut pas compter non plus sur les « nobiliaires » et « armoiriaux » tous qualifiés de « généraux », parus fort nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Les armoiries d'une famille lignagère, peuvent fournir un indice, si la noblesse est indiquée. Mais tous ces ouvrages, même les plus consciencieux, même les plus dignes de confiance, font des choix et présentent de grandes lacunes. Combien de familles nobles, sans discussion possible, y sont-elles cherchées en vain ! Pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il existe une source exceptionnelle : l'armorial général de la France, dressé par Charles d'Hozier en exécution d'un édit de novembre 1696, pris dans un but fiscal et comportant déclaration obligatoire. Dans cet armorial établi par généralités et conservé à la Bibliothèque nationale, est notée la qualité nobiliaire de chefs de famille aux armoiries enregistrées à côté de celles de bourgeois, de villes, de communautés et de corporations. Il y aurait là un long et délicat dépouillement à effectuer. L'armorial de quelques généralités a été publié <sup>17</sup>.

Un seul essai sérieux de recensement de la noblesse française depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle a été tenté : c'est *Le grand armorial de France*, dû à Henri Jouglas de Morenas, 1934-1952 <sup>18</sup>, où on voit côte à côte des familles éteintes au XVII<sup>e</sup> siècle et des anoblis de 1780. En comprenant les anoblis du XIX<sup>e</sup> siècle, il arrive au chiffre de

16. Les chiffres de Taine ont été reproduits par Henri HAUSER, article « Noblesse », *La Grande Encyclopédie*, t. XXIV (vers 1899), p. 1159, et par Henri CARRÉ, *La noblesse en France et l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1920, p. 17.

17. Celui de la généralité de Paris a fait récemment l'objet d'un ouvrage important, de belle présentation, avec notes abondantes et tables minutieuses : Jacques MEURGEY DE TUPIGNY, *Armorial de la généralité de Paris dressé par Charles d'Hozier en exécution de l'édit de novembre 1696...*, Paris, 1965-1967, 4 volumes in-4° (t. I-III, Paris, t. IV, autres villes et pays de la généralité, dont Versailles). La précieuse introduction (p. I-XLVIII) intéresse tout l'ensemble de cet armorial.

18. 1934-1949, 6 vol. in-4°, et un de Supplément, 1952.

35 429 familles lignagères, plus un certain nombre, non numérotées, dans le supplément. Malgré cet effort très méritoire pour être exhaustif, quantité de familles nobles des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles lui ont échappé. Le total donné a d'ailleurs un grand intérêt : même en comptant très large pour ces omissions, on est bien loin des 80 000 familles nobles supposées en 1789 !

Très différente, une autre source pour l'évaluation numérique de la noblesse devrait se trouver dans les documents fiscaux, puisque la noblesse a été soumise à la capitation, impôt de classes, institué en janvier 1695, et ensuite à cet impôt sur le revenu, finalement le « vingtième ». Les rôles de la capitation devraient donner des listes exactes de familles nobles, comme en témoignent ceux qui subsistent pour l'époque de Louis XIV<sup>19</sup>, mais les lacunes sont considérables selon les provinces et d'ailleurs les exemptions et « abonnements » en ont très vite diminué l'intérêt au point de vue du recensement social. Les mêmes obstacles, lacunes, difficultés d'utilisation, ampleur de la tâche, empêchent encore qu'un résultat valable à ce point de vue soit tiré pour toute la France des rôles du « vingtième », du xviii<sup>e</sup> siècle, impôt en principe général, ou encore de cet impôt qui, au début de la Révolution, devait frapper les « ci-devant privilégiés », pour les six derniers mois de 1788.

Tous ces chiffres, de 80 000 à 140 000, apparaissent de plus en plus comme très inférieurs à la réalité. Les nobles de France en 1789 étaient beaucoup plus nombreux, comme l'attestent des faits de l'époque révolutionnaire : ampleur de l'émigration, importance des corps de troupes d'émigrés (même s'ils comprenaient des non nobles), nombre des victimes des massacres de septembre et de la Terreur... Les historiens, du moins ceux qui se prononcent, inclinent actuellement, avec raison, vers les chiffres forts, 3 à 400 000<sup>20</sup>, ce qui rejoint le nombre de 340 000 obtenu en partant des familles lignagères estimées par Chérin à 17 000, au coefficient 20. Soit donc environ 1 à 1 1/2 % de la population française, 26 millions. Pourcentage faible par rapport à d'autres pays, l'ancienne Pologne comptant un noble

19. Marcel REINHARD, André ARMENGAUD, Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population mondiale*, Paris, 1968. Les rôles de la capitation ont servi à Jean Meyer pour évaluer la noblesse bretonne au temps de Louis XIV.

20. 3 ou 400 000 dit Georges LEFEBVRE, *La Révolution de 1789*, Cours de Sorbonne polycopié, 1938, p. 21 ; mêmes chiffres dans Georges DUPEUX, *La société française 1789-1960*, 1964, p. 66. Albert SOBoul opte pour 350 000, *La France à la veille de la Révolution*, t. I, 1966, p. 63. 400 000 peut-être, dit Pierre GOUBERT, *Histoire économique et sociale de la France*, dirigée par Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE, t. II, 1970, p. 579. Henri SÉE, *La France économique et sociale au xviii<sup>e</sup> siècle*, 1925, in-12, p. 74-75, avait trouvé vraisemblables les chiffres forts, mais il ne s'appuyait que sur les prétendus 360 000 de l'abbé Coyer et 400 000 du marquis de Bouillé.

pour quinze habitants. La répartition était, du reste, extrêmement inégale suivant les provinces. Un chiffre plus précis, quoique toujours approximatif, d'évaluation globale pourra être obtenu grâce à la connaissance exacte, époque par époque, des familles lignagères. Quant au chiffre total précis, il ne pourra, malgré les moyens modernes de l'« informatique », qu'être le résultat de minutieuses enquêtes régionales<sup>21</sup>, effectuées simplement sans système préétabli<sup>22</sup>.

Robert DAUVERGNE,  
*Chargé de recherches au C.N.R.S.*

21. Comme celles de Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1966, Paris, et de Jean SENTOU, *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution, 1789-1799*, Toulouse, 1969.

22. J'ai fait état des tentatives d'évaluation qui ont eu une grande influence et dont les chiffres, plus ou moins faux, ont passé régulièrement de volume en volume, mais je veux rappeler d'autres essais et d'autres chiffres qui n'ont pas eu le même privilège et sont passés assez inaperçus ; ayant échappé à un auteur, ils ont échappé à d'autres à la suite. Jean-Baptiste NAVEAU, dans *Le financier citoyen*, 1757, parle de 270 000 nobles. Le marquis DE VENTO DES PENNES, *La noblesse ramenée à ses vrais principes ou examen du développement de la noblesse commerçante*, 1759, estime que les nobles sont au nombre de 100 000 à 200 000. En 1789, le géographe Louis BRION DE LA TOUR, *Tableau de la population de la France...*, dit 150 000 nobles. La même année, BONVALLET DES BROSSES, ancien trésorier de la Marine à La Rochelle, dans *Richesses et ressources de la France*, remarquable ouvrage publié à Lille et resté à peu près inconnu, donne le chiffre de 52 000 familles nobles et 220 000 individus, pour 27 957 167 habitants.